



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/11/2022

Référence
57_2022

Objet de la délibération
Subvention à l'AFAPAF Murtin-Bogny, Sormonne et Remilly-Les-Pothées

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	9

Date de la convocation
18/10/2022

Date d'affichage
18/10/2022

Vote
<b>UNANIMITE</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en  
Le : 02/11/2022

Et

Publication ou notification du :  
18/10/2022

L'an 2022 et le 2 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mme MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

**Excuses séance**: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LINGAT Nicole à Mme MAURICE Valérie

### **Absents séance:**

Absent(s) : Mme DONGE Christine, MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve

**A été nommé(e) secrétaire** : M. JENNEPIN Patrick

### **Objet de la délibération : Subvention à l'AFAPAF Murtin-Bogny, Sormonne et Remilly-Les-Pothées**

Par courrier du 5 octobre 2022, l'Association Foncière sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention afin de réaliser l'entretien annuel des chemins sur le territoire de la commune.

Ce dossier a déjà été présenté lors du précédent conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 500€/an à l'AFAPAF pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03/11/2022  
Le Maire  
François DENEUX

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le



ID : 008-210803904-20221102-57\_2022-DE